

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2021

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DANS LES OUTRE-MER - (N° 4432)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire de la France insoumise manifeste son opposition à l'ensemble de ce projet de loi. Nous nous opposons à la prolongation jusqu'au 15 novembre 2021 de l'état d'urgence sanitaire à la Réunion, en Martinique, en Guadeloupe, en Polynésie, en Guyane, à Saint-Martin et à Saint Barthélemy.

Cette perpétuation de la restriction des droits et des libertés mise en place depuis plus d'un an sans une réponse sanitaire et sociale à la hauteur est intolérable. La vaccination dans les territoires d'outre-mer est très faible. Dans son avis du 6 juillet 2021, le conseil scientifique indiquait que "le pourcentage de la population ayant reçu une première dose est de 16/17% seulement en Guyane, Martinique, Guadeloupe et Mayotte (contre 52% en France métropolitaine)". Il faut intensifier la politique du "aller vers", mettre en place un plan vaccinal d'urgence afin d'accélérer la couverture vaccinale en outre-mer, stopper cette gestion de crise qui n'est qu'une gestion de la pénurie de moyens humains et matériels à l'hôpital public, apporter une réponse sociale aux spécificités de ces territoires. Il faut aussi leur garantir l'accès à l'eau, pouvoir se laver les mains n'est-il pas le premier geste barrière ? Depuis le début de cette pandémie, nous avons multiplié les propositions, sciemment ignorées (<https://lafranceinsoumise.fr/coronavirus-actions-propositions-france-insoumise-crise/>)

Au lieu de bafouer les libertés fondamentales, il serait davantage bénéfique de convaincre les citoyen.nes des territoires d'Outre-mer d'aller se faire vacciner, puisque le vaccin est un des moyens de lutter contre la pandémie. D'ailleurs, dans son nouvel avis du 29 août sur ce projet de loi, le

Conseil scientifique " insiste sur l'importance majeure d'« aller vers » pour la vaccination tout en conservant un regard bienveillant vis-à-vis des populations socialement défavorisées. Il est, en effet, essentiel de rétablir la confiance sur l'ensemble des enjeux de la crise sanitaire avec nos concitoyens d'outre-mer"